



Département de Côte-d'Or, Canton de Fontaine-lès-Dijon, Commune de Ruffey-lès-Echirey

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 17 octobre 2016 à 19h00  
(Convocation du 10 octobre 2016)**

Membres présents : Mmes DESAILLY Magali, GOULLIEUX-VOINCHET Sylvie, GUERIN Joëlle, ROSE Nadège, TROMAS Adeline  
MM. HERVIEU Guy, JOLY Alain, PHILIPPE Gilles, PHILIPS Christian, VIARD Sylvain

Présidence : Mme MUTIN Nadine

Absents excusés: Mme CORNELOUP-MONGEOT Christine a donné pouvoir à M. VIARD Sylvain  
M. POILLOTTE Pierre

Absents : Mme GEORGET Corinne  
M. THOMAS Didier

Secrétaire de séance : Mme TROMAS Adeline

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 11 votants : 12

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00.

Le dernier compte rendu du conseil municipal est adopté par 11 voix pour et 1 abstention (Mme ROSE Nadège).

**Emprunt pour l'acquisition d'un terrain**

Afin d'assurer le financement de l'acquisition d'un terrain situé sur la commune de Ruffey-lès-Echirey – parcelle AC 151 – il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 57 540,00 €.

Après avoir pris connaissance de l'offre de crédit relais différé en capital de la Caisse d'Epargne de Bourgogne – Franche-Comté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention (Mme ROSE Nadège),

- **DÉCIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté, un crédit relais différé en capital d'un montant de 57 540,00 € sur une durée de 5 ans.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- la périodicité de prélèvement des échéances est trimestrielle,
  - les frais de dossier sont de 0,20 % déduit du premier déblocage des fonds,
  - le taux d'intérêt est de 0,95 %,
  - le remboursement en capital peut être effectué à tout moment sans frais ni pénalité, partiellement ou totalement,
  - le calcul des intérêts est effectué à la fin du mois de remboursement.
- **DÉCIDE** de donner tout pouvoir au maire pour signer tout acte permettant de réaliser cette opération.

**Élection des conseillers communautaires de la commune de Ruffey-lès-Echirey au sein du conseil communautaire de la nouvelle communauté de Communes.**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-6-2 1° fixant les règles applicables à la désignation des conseillers communautaires d'un EPCI à fiscalité propre né d'une fusion intervenue entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux,

**Considérant** que la commune de Ruffey-lès-Echirey dispose actuellement de 4 sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Val de Norge, et disposera, après la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de 2 sièges au sein du futur conseil communautaire,

**Considérant** que cette élection s'effectue au sein du Conseil municipal, qu'il s'agit d'un scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms,

**Considérant** que la répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, et que si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes,

**Considérant** qu'une seule liste a été présentée pour l'élection : Madame Nadine Mutin, Maire et Monsieur Guy Hervieu, 1<sup>er</sup> adjoint au maire,

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote,

- **DÉCLARE** élus conseillers communautaires de la future Communauté de Communes, par 11 voix pour et 1 abstention (Mme ROSE Nadège), les conseillers suivants :
  - Madame Nadine Mutin, Maire,
  - Monsieur Guy Hervieu, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Pour information, Madame TROMAS Adeline a démissionné involontairement suite à la conjoncture actuelle.

**Recrutement d'un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

VU le code du travail,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté préfectoral du 24 février 2016 n° R27-2016-02-17-002 relatif aux embauches sous contrat unique d'insertion (CUI) en secteur non marchand (CAE),

**Le Maire informe l'assemblée :**

Le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur

des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. Le taux de prise en charge varie pour la région Bourgogne de 65 à 75% du montant brut du SMIC.

De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'adjoint administratif 2nd classe à temps non complet à raison de 20 heures / semaine pour une durée de 12 mois.

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire,
- de **P'AUTORISER** à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce(s) recrutement(s) et de signer les actes correspondants,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

### Subventions pour associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 contre (Mme ROSE Nadège) ,

- **DÉCIDE** l'attribution des subventions de l'année 2016 comme suit :

#### **Article 6574 – Subventions communales**

Subvention annuelle	Football Club Loisirs (FCL)	500,00 euros
Subvention annuelle	Tennis Club Ruffey-lès-Echirey	1 000,00 euros
Subvention annuelle	le Basmont	500,00 euros
Subvention annuelle	« Yakadanser »	300,00 euros
Subvention annuelle	Vélo Club de Ruffey-lès-Echirey	1 000,00 euros

---

**Total de l'article 6574** **3 300,00 euros**

La différence du montant de la subvention est due au fait que certaines associations n'occasionnent pas des frais de fonctionnement pour la commune tels que le prêt gratuitement de l'ERL.

### Questions et informations diverses

- Association P.E.R.L.E. : il s'agit d'un groupement de parents en voie de création pour aider l'école maternelle dans les sorties, la kermesse... Les statuts sont en cours de dépôt.

- Préau de l'école élémentaire : l'architecte en charge de sa création est venu à l'école élémentaire ce jour pour donner l'autorisation de l'ouvrir à nouveau. Un courriel de confirmation doit parvenir en mairie. La Communauté de Communes du Val de Norge a été maître d'ouvrage de la construction.
- Accident ayant eu lieu à l'école élémentaire pendant la pause méridienne : un enfant de l'école élémentaire s'est blessé à la main lors de la pause méridienne. Le lieu et l'objet (existant depuis plusieurs années) ont été protégés pour éviter tout autre accident. Un coffrage est actuellement en cours de construction pour protéger le site.
- Sécurité dans les écoles : des gâches électriques, des interphones et des poignées anti paniques ont été commandés et seront installés très prochainement.
- Exposition photos : elle a eu un succès mérité. Beaucoup de commandes de photos ont été faites. Madame le Maire remercie Mme Joëlle Laguet, qui a réalisé celle-ci ainsi que les personnes qui ont prêté des photos et Mme Joëlle Guerin, adjointe au maire, à l'initiative de cette exposition. Remerciements également à Mme Adeline Tromas, Adjointe au maire et M. Gilles Philippe, Adjoint au Maire pour la réalisation des Nouvelles de Ruffey.
- Marché dominical : une rencontre avec les exposants a eu lieu semaine dernière et celle-ci s'est bien passée.
- Réunion avec les agriculteurs de Ruffey le lundi 24 octobre 2016 à 19h à la salle multi activités.
- Réunion avec les entreprises de Ruffey le lundi 7 novembre 2016 à 19h en mairie.
- L'atelier informatique a lieu la semaine prochaine, mercredi 27 octobre 2016 en mairie à 15h.
- Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) organise le 26 novembre 2016 une collecte pour les « restos du cœur », en mairie : seules des fournitures et denrées alimentaires pour les bébés sont souhaitées.
- La bourse aux jouets aura lieu le 4 décembre 2016 à l'ERL.
- Un atelier floral est prévu le 5 novembre 2016. L'atelier maquillage par Madame Adeline Tromas et conte par Madame Joëlle Laguet, devant avoir lieu le 29 novembre 2016 à la bibliothèque, est complet.

La séance est levée à 19h50

Fait et délibéré à Ruffey-lès-Echirey, le 17 octobre 2016

Madame le Maire,  
Nadine MUTIN